

Ardennes: l'auteur du coup de feu sur son voisin à Annelles restera interné

MIS EN LIGNE LE 30/09/2020 À 13:38 ✎ PAULINE GODART

David Fricotteau a tiré sur son voisin au fusil de chasse. Il a été jugé en correctionnel, reconnu irresponsable de ses actes puis maintenu en hôpital psychiatrique.



« Mes clients vont de l'avant et n'accablent pas leur voisin, qui de toute façon n'a pas compris ce qui se passait.. » A-C Moser-Lebrun.

LES FAITS

Le lundi 24 août, en fin de journée, un homme de 36 ans s'empare d'un fusil de chasse à Annelles (08).

Il tire sur son voisin, que la balle évite de peu.

L'auteur est interpellé et placé en détention provisoire, puis interné sous contrainte.

Lors de son audition, il déclarait avoir entendu des voix lui intimant de tuer son voisin.

Lors de l'audience le 24 septembre, une nouvelle expertise le déclare irresponsable de ses actes.

Mon client se voit encore esquisser le mouvement qui, peut-être, lui a sauvé la vie. À vingt centimètres près, la balle traversait son cerveau. »

Me Moser-Lebrun est l'avocate de la victime : un homme de 53 ans, voisin du prévenu, qui a échappé de peu à la mort ce jour-là. « *Au tribunal, l'audience a été humainement difficile. Il s'est passé des choses inédites pour moi.* » L'assistance, aussi, a été confrontée au récit d'une folie qu'il a fallu qualifier.

Les faits se sont déroulés fin août

([https://abonne.lardennais.fr/id185874/article/2020-08-28/ardennes-un-habitant-danelles-tire-sur-son-voisinavec-un-fusil-de-chasse?](https://abonne.lardennais.fr/id185874/article/2020-08-28/ardennes-un-habitant-danelles-tire-sur-son-voisinavec-un-fusil-de-chasse?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlast6month%26sort%3E)

referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlast6month%26sort%3E

dans deux maisons contiguës d'Annelles. « *La femme de mon client était en train de ranger des courses. Par la fenêtre, elle a vu son voisin, M. Fricotteau, armé d'un fusil de chasse.* » C'est étrange, mais le couple a l'habitude de « *ses comportements bizarres. Le prévenu parle souvent d'envoûtement, il époussette les épaules des gens pour chasser le malin... Il est connu au village.* » Ce lundi, donc, le quinquagénaire prend une photo de son voisin armé, avec l'intention de le signaler. Mais les événements s'enchaînent : alors qu'il est occupé sur sa voiture, la victime sent une présence, se retourne et tombe sur David Fricotteau qui le regarde droit dans les yeux et tire. Ce dernier, fort heureusement, n'insiste pas et rentre chez lui.

David Fricotteau, bobineur en arrêt maladie, était dans un contexte d'insatisfaction professionnelle très fort.

Il est rapidement interpellé

([https://abonne.lardennais.fr/id185950/article/2020-08-28/lhomme-qui-tire-sur-son-voisin-annelles-interne-laudience-reportee?](https://abonne.lardennais.fr/id185950/article/2020-08-28/lhomme-qui-tire-sur-son-voisin-annelles-interne-laudience-reportee?referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlast6month%26sort%3E)

referer=%2Farchives%2Frecherche%3Fdatefilter%3Dlast6month%26sort%3E

En garde à vue, une première expertise est réalisée. Puis une deuxième, le 7 septembre. « *Le discernement de M. Fricotteau est altéré mais pas aboli. Il doit être suivi en hôpital psychiatrique ou en ambulatoire.* » À la lecture de ces mots,

les clients de Me Moser craignent de le revoir au village. « *David Fricotteau indique qu'il entend des voix lui intimant de tuer des gens, y compris sa compagne. À l'expert psychiatre, il explique qu'il ne peut pas avoir tiré sur son voisin, sans quoi il ne l'aurait pas loupé.* » « *Ça m'étonne, je suis pourtant un bon tireur* », argue-t-il encore. L'auteur des faits est tatoué sur l'épaule : une boussole viking, pour ne pas perdre la tête. « *Mais ça n'a pas marché avec moi* », a-t-il expliqué.

De tentative de meurtre à psychose

Au tribunal, tout bascule. « *Dans le jargon commun, c'est une tentative de meurtre. Mais l'ouverture d'une instruction n'était pas propice, car il y a dans ce dossier quelque chose qui cloche. La justice s'est donné les moyens de fonctionner. C'est ce qu'on doit aux victimes.* » La présidente de l'audience a en effet appelé le psychiatre au pied levé pour un ultime entretien. Bilan : David Fricotteau est touché par la « *persistance d'une psychose délirante et un sentiment de persécution qui exigent des soins psychiatriques. Les troubles compromettent de façon certaine la sûreté des personnes.* » « *Il n'a donc pas été condamné, mais reconnu coupable et civilement responsable* », conclut l'avocate, saluant le travail de sa consœur de la partie adverse, Maître Mahé, qui « *a plaidé pour réhabiliter l'homme et la famille fracassée.* » Le tribunal a exigé l'internement de David Fricotteau jusqu'à nouvel ordre et lui a interdit, outre le port d'arme, de paraître à Annelles pendant 10 ans - le maximum possible. « *C'est le seul moment d'émotion qu'il a eu lors du procès. Quelque chose s'est ouvert en lui alors que jusque-là, il était totalement absent.* »